

POINT DE SITUATION

 17 AVRIL
 2020

NOMBRE DE CAS CONFIRMÉS : 163 (+1 par le CHUM et +2 par les laboratoires privés)

ESTIMATION DE LA PART ATTRIBUABLE AU COVID-19 VIA LE RÉSEAU SENTINELLES :

350* CAS SYMPTOMATIQUES (nombre cumulé sur les trois dernières semaines entre le 23/03 et le 12/04)

11 (-5) sont hospitalisés en réanimation

73 personnes sont guéries

12 décès ont été signalés par le CHUM dont 7 confirmés biologiquement

> LES INDICATEURS-CLÉS DE LA SURVEILLANCE ÉPIDÉMIOLOGIQUE

(source Santé publique France)

Surveillance individuelle

163 cas confirmés biologiquement à ce jour

Surveillance en ville

- SOS Médecins : 26 consultations pour suspicion Covid-19 (S15) contre 35 semaine précédente (S14)
- Réseau Sentinelles : 18 consultations pour suspicion Covid-19 (S15) contre 110 semaine précédente (S14)
- Laboratoires de ville : 2 prélèvements positifs sur 43 réalisés le 14 avril 2020

Surveillance dans les EMS dont les Ehpad

3 signalements en lien avec le Covid-19 ont été signalés au 15/04/2020.

Surveillance à l'hôpital

- Passages aux urgences (site PZQ) : 147 passages pour suspicion Covid-19 en S15 contre 173 en S14
- Laboratoires hospitaliers : 6,1% de tests positifs en S15 (versus 23,4% en S14)
- Services de réanimation/soins intensifs : 47% des patients âgés de 65 ans et plus, 69% des patients avec au moins un facteur de risque et 6% de décès enregistrés.

Surveillance de la Mortalité spécifique au COVID

- Parmi les patients décédés en réanimation, 50% avaient entre 80 et 89 ans.
- 80 % des personnes décédées en réanimation avaient au moins une comorbidité.

> LES CHIFFRES SUR LES LIVRAISONS DE MASQUES

- L'ARS Martinique disposait en début de crise de 800 000 masques dont 560 000 masques chirurgicaux adultes et 5 700 masques FFP2.
- Ce stock a été complété depuis de 227 000 masques adultes et 97 000 masques FFP2.
- 650 000 masques chirurgicaux et 40 600 masques FFP2 ont été distribués aux professionnels depuis le début de l'épidémie.
- **Le rythme de distribution est de 170 000 masques par semaine en moyenne.**
- La continuité de l'approvisionnement est menée par un travail de fonds avec les services concernés pour garantir la priorisation des frêts sanitaires.
- L'enjeu est de garantir la continuité d'approvisionnement et la permanence de la protection des professionnels qui interviennent chaque jour pour soigner les patients.